EXPOSITIONS SUR LES GRILLES DARCY

Mode d'emploi

Recommandations graphiques et mise à disposition

Dernière mise à jour : **09/2026**







Dijon rassemble

Dijon

DIJON métropole

Vous avez un projet d'exposition pour les grilles Darcy ? Merci !

Avant de vous lancer dans cette belle aventure, nous vous proposons de prendre connaissance des règles et modalités d'exposition.

Situées sur l'espace public, les grilles Darcy sont un espace de narration visuelle et artistique**. Votre projet doit privilégier les productions visuelles** - photos, dessins, collages - adaptées à cet espace.

Votre projet doit **respecter les règles graphiques** définies par la Ville de Dijon.

Bonne lecture !

Sommaire

Emplacement ..... p 4

Formats ..... p 5

Signatures ..... p 6

Panneaux d’introduction 1 ..... p 7

Panneaux d’introduction 2 ..... p 8

Panneaux individuels ..... p 9

Rétroplanning ..... p 10

En pratique ..... p 11

Contacts ..... p 12

Emplacement

L'exposition, accrochée aux grilles du jardin Darcy est composée de **2 grands panneaux d'introduction** situés côté place Darcy et de **17 panneaux individuels** situés côté avenue de la 1ère armée française.

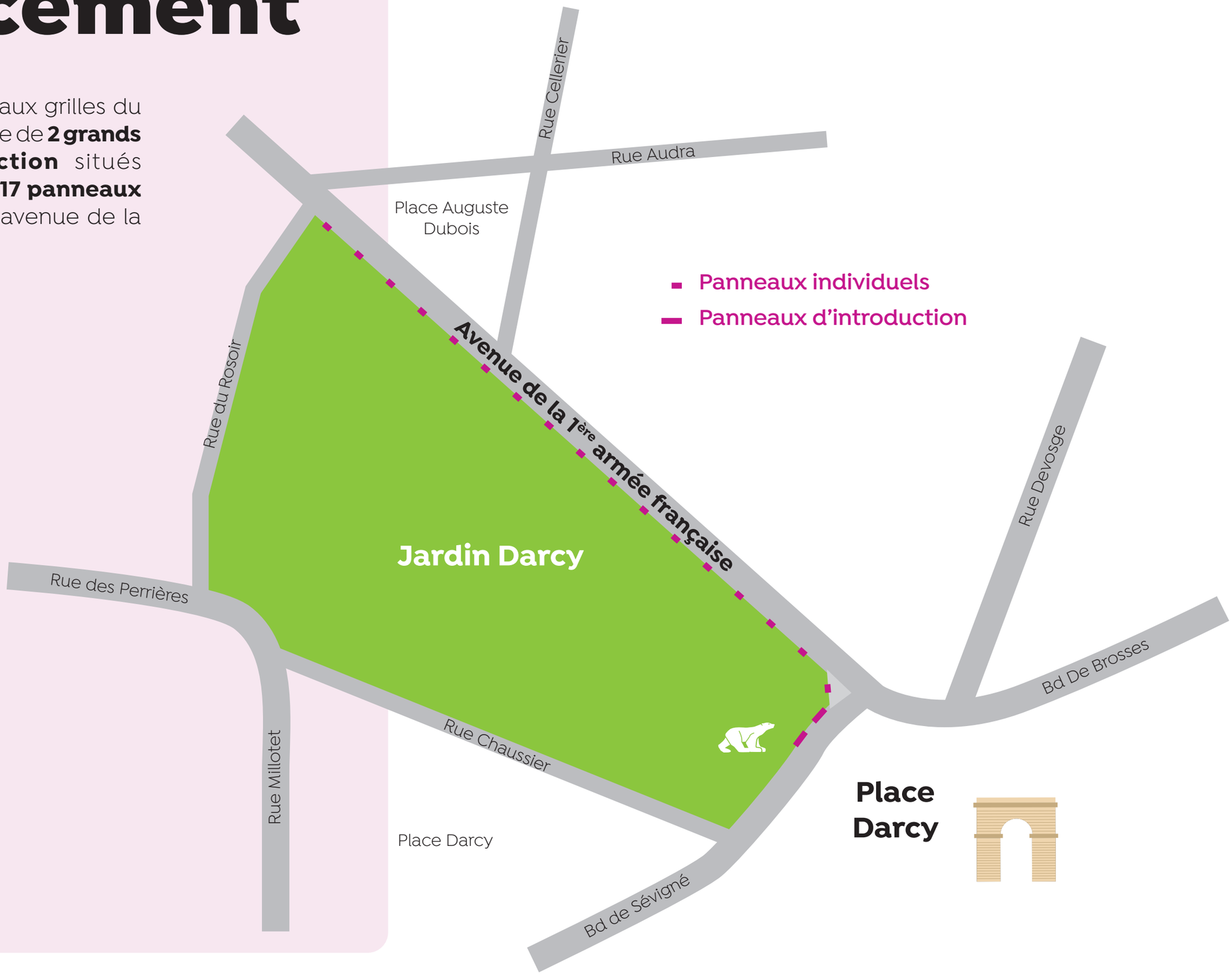

Formats

Les 2 formats sont des formats finis. Il est important de respecter une marge intérieure de 50 mm (zone texte) où aucun texte ne devra figurer.

Le format livrable est un **PDF haute définition** comprenant les **traits de coupe** et **5 mm de bords perdus**

Une impression quadri recto sur **papier épais** (entre 150 et 250gr/m²) ou **bâche** (entre 350 et 550gr/m²). Si l'exposition est destinée à être itinérante, une impression sur Forex 2 mm maximum est recommandée.

Les visuels sont accrochés par des aimants.



©Margot Dupuis/Ville de Dijon

Format grande vitrine : 2 500 x 900 mm

Format petite vitrine : 1 300 x 900 mm

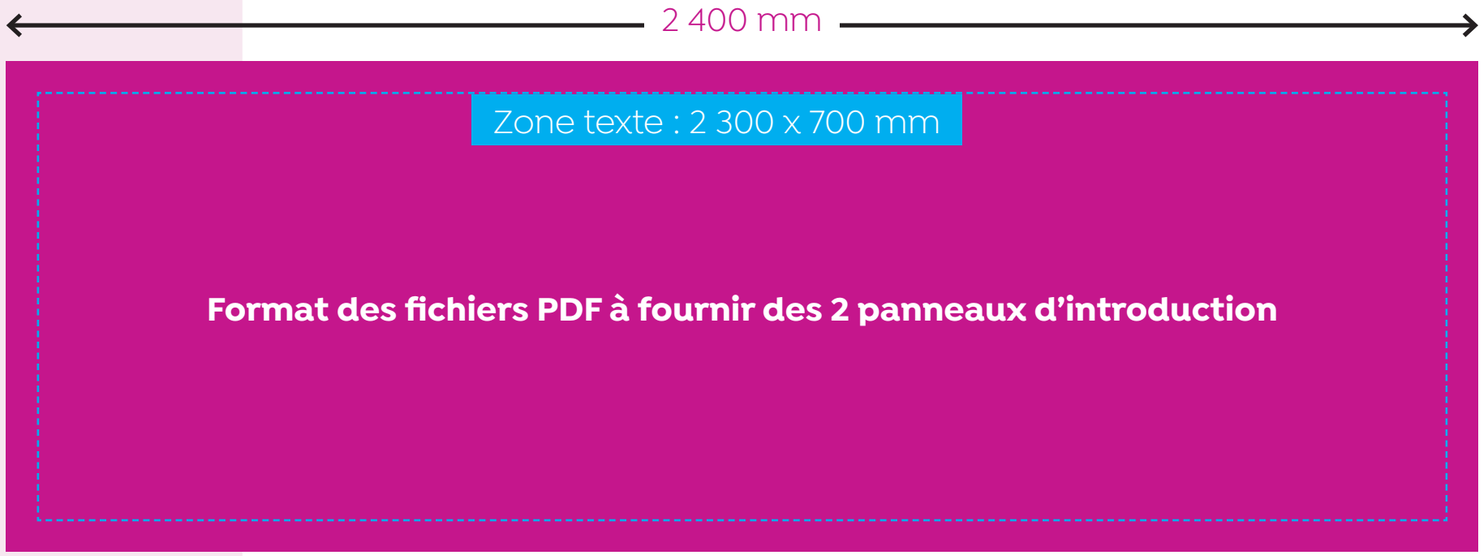



Signatures

Il existe **2** types d'expositions :

1/ **Celles portées par la ville de Dijon**. La charte de la ville est alors appliquée (bandeau signature).

2/ **Celles en partenariat avec la ville de Dijon**. Dans ce cas, le logo de la ville accompagné de sa phrase signature : **« La ville de Dijon met gracieusement à disposition cet espace d'exposition »** est apposé avec l'ensemble des autres logos partenaires, suivant la charte de l'exposition.

Ces signatures sont **obligatoirement** à apposer sur un seul ou les deux grands panneaux d'introduction de l'exposition (au choix). Par contre, elles ne sont pas à apposer sur les panneaux individuels.



©EMargot Dupuis/Ville de Dijon



Signature exposition portée par la ville de Dijon



130 mm

Maxi 800 mm



Signature exposition partenariat ville de Dijon



100 mm

Panneaux d'introduction 1

Le panneau de gauche est le panneau dédié au **titre de l'exposition**.

Il peut être composé de ce seul titre et/ou accompagné d'une photo et/ou d'un petit texte (corps 48 pt minimum).

Pour des questions de visibilité et d'impact visuel, il est recommandé d'utiliser des couleurs franches.



©Margot Dupuis/Ville de Dijon

Quelques exemples :







Retrouver toutes les expositions sur le site de la ville
https://www.dijon.fr/dijon-a-votre-service/culture/expositions-sur-les-grilles-du-jardin-darcy/

Panneaux d’introduction 2

Le panneau de droite est le panneau dédié à la **présentation de l’exposition**.

Il peut être composé de plusieurs titres accompagnés de textes (corps 60 pt minimum) et/ou d’élements graphiques et/ou de photos.

Important ! Il est obligatoire de noter en bas à droite du panneau la phrase suivante (graphisme à adapter en fonction de la charte de l’exposition) :

« Retrouvez l’ensemble de l’exposition sur les grilles du jardin Darcy, avenue de la 1ère armée française »



©Margot Dupuis/ville de Dijon

Quelques exemples :







Panneaux individuels

Les 17 panneaux sont dédiés à une exposition de **photographies.**

Il est recommandé de privilégier 1 ou 2 photos maximum par panneau ainsi qu'un titre accompagné ou non de quelques lignes de textes (corps 48 pt minimum).

Le dernier panneau doit porter la mention **« Retrouvez l'ensemble de l'exposition depuis l'entrée principale du jardin Darcy ».**



Quelques exemples :









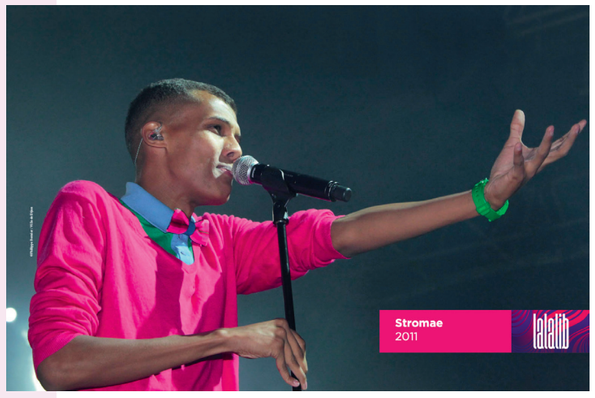



Rétroplanning

Réception des demandes d'exposition, envoi du mode d'emploi par la ville de Dijon.
Envoi de vos notes d'intentions

Comité de sélection
(Adjointe à la Culture, direction de la Culture, direction de la communication)

Réalisation des **maquettes** par le porteur du projet

Corrections et validation des maquettes

Envoi des fichiers à l'**imprimeur** choisi par le porteur du projet

Accrochage Darcy

Vernissage

Fin de l'exposition

S-10 — S-5 — S-1 — S — S S+1 — S+3 ou 4

Janvier à septembre N-1

Octobre N-1

5 semaines

4 semaines

1 semaine

3/4 semaines

En pratique

La conception (prises de vues, rédaction...), la mise en forme graphique ainsi que l'impression sont à la charge du porteur de projet. Il est donc nécessaire de prévoir un budget !

La durée d'exposition au minimum est de 3 à 4 semaines.

La direction de la communication de la ville informe le grand public de l'exposition via ses outils de communication (site internet, Dijon Mag, chaîne WhatsApp, newsletter)..

Modalités d'accrochage

L'installation et le démontage de l'exposition sont effectués par le porteur du projer sur rendez-vous avec l'aide d'une personne de la culture ou de la communication de la ville de Dijon.

L'exposant veillera pendant la durée de l'exposition à la propreté des vitrines et à la qualité de l'aspect visuel et signalera toutes dégradations éventuelles.

Pour ce faire, un trousseau de clefs sera laissé à l'exposant pour la durée de la mise à disposition.

Les aimants de fixation sont fournis par la ville. Lors du démontage les aimants sont laissés dans la vitrine, positionnés sur la tranche pour faciliter la prise en main par l'exposant suivant.

Vernissage

Chaque exposition donne lieu à un vernissage organisé en collaboration avec le service du protocole. Il est indispensable de prendre contact avec ce service au moins 5 semaines avant le vernissage pour en définir les modalités (invitation, liste des invités...).

QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES POUR UNE EXPOSITION DE QUALITÉ LISIBLE SUR L'ESPACE PUBLIC

- **Choix des polices :** Limitez-vous à deux ou trois polices maximum pour éviter la surcharge visuelle.
- **Hiérarchie visuelle :** Utilisez des tailles de caractères variées pour structurer vos informations. Les titres doivent être clairement distingués des sous-titres et du texte principal.
- **Espacement et alignement :** Respectez un interlignage suffisant pour améliorer le confort de lecture.
- **Couleurs et contrastes :** Assurez-vous que le contraste entre la couleur du texte et celle du fond soit suffisant. Les couleurs vives ou pastels ainsi que les fonds noir sont à manier avec précaution pour éviter des difficultés de lecture.
- **Respect des marges :** Ne négligez pas les marges et les espaces blancs. Ils permettent d'aérer votre mise en page et de guider l'œil du lecteur.
- **Césures :** Ne coupez pas les mots, surtout ceux de liaison comme «et», «ou», «de», ou «à», car cela nuit à la fluidité de la lecture. Supprimez les césures automatiques si elles ne sont pas indispensables et veillez à garder un texte clair et harmonieux.
- **Ponctuation et guillemets :** Ne laissez jamais un signe de ponctuation tel qu'un slash (/) ou un guillemet ouvrant (« ou «) seul à la fin ou au début d'une ligne.

Contacts

Marie-Emmannuelle CLERGET

Coordination événementiel
et valorisation Action Culturelle

03 80 74 59 09

meclerget@ville-dijon.fr

•

Marion GILLOT-PEILLON

Responsable du pôle éditions et numérique

03 80 74 52 19 - 06 77 03 55 12

mgillot-peillon@metropole-dijon.fr

Anne-Caroline LANIER

Service du protocole

03 80 74 53 89

aclanier@ville-dijon.fr

•

Charlotte FREITAS

Service du protocole

03 80 74 53 89

cfreitas@ville-dijon.fr

Septembre 2026 • Direction de la communication ville de Dijon/Dijon métropole